

Nombre total d'actions et de droits de vote conformément à l'article 3 (4) b) de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées

Capital social:	EUR 31.062.500
Valeur nominale d'une action:	EUR 124,25
<i>Valeur nominale d'une coupure de cinquième d'action:</i>	<i>EUR 24,85</i>
Nombre total d'actions:	250.000
Nombre total d'actions ordinaires de type A:	200.000
Nombre total d'actions privilégiées de type B, jouissant d'une participation spéciale aux bénéfices, dont 15.000 actions peuvent être divisées en 5 coupures d'actions	50.000
Nombre total de droits de vote attachés aux actions:	250.000
Nombre total de droits de vote attachés aux actions de type A:	200.000
Nombre total de droits de vote attachés aux actions de type B, dont 15.000 actions peuvent être divisées en 5 coupures d'actions:	50.000
Nombre d'actions propres détenues par l'émetteur:	
Actions entières de type B:	2.815
Coupures de cinquièmes d'actions:	5.543
Nombre de droits de vote exerçables*:	246.076

*Le nombre de droits de vote exerçables est obtenu en soustrayant du nombre total de droits de vote le nombre d'actions propres détenues par l'émetteur. Conformément à l'article 4 des statuts, les coupures de cinquièmes d'actions réunies en nombre suffisant confèrent les mêmes droits que l'action.

Luxembourg, le 7 avril 2015